

Crédit à la consommation

Qu'est-ce qu'un crédit à la consommation ?

Un crédit à la consommation est un emprunt qui donne la possibilité au consommateur de financer une dépense pour laquelle il ne dispose pas de l'argent nécessaire. Ce type d'emprunt est utilisé pour l'achat de biens de consommation et de services.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Un prêteur ou un intermédiaire de crédit prête une certaine somme à un consommateur. Ce dernier rembourse cet emprunt dans un délai déterminé. En échange de ce service, il paie une indemnité sous la forme d'intérêts et de frais.

Le [Calculateur de crédit](#) vous permet de calculer la durée et le coût de votre crédit. Réfléchissez suffisamment avant d'opter pour un crédit. Pour prendre la bonne décision, vous pouvez consulter la [Checklist « Emprunter de manière réfléchie »](#).

Il existe différents types de crédits à la consommation. La formule la plus connue est celle du prêt à tempérament. Une carte de crédit ou encore le fait d'aller dans le rouge sur son compte à vue constituent d'autres formules de crédit à la consommation souvent utilisées.

Quelles règles s'appliquent ?

Les crédits à la consommation sont soumis à une législation spécifique. Il existe par exemple une limite maximale légale pour les frais qui peuvent être facturés dans le cadre d'un crédit à la consommation. De plus, chaque consommateur qui conclut un crédit dispose d'un délai de réflexion de 14 jours pour y renoncer sans devoir se justifier.

Que fait la FSMA ?

La FSMA contrôle l'accès à la profession de prêteur et d'intermédiaire en crédit à la consommation. Cela signifie que la FSMA veille à ce que ces prêteurs et intermédiaires disposent des connaissances, de l'expérience, de la formation et de l'honorabilité professionnelle requises.

Où trouver plus d'informations ?

Vous trouverez davantage d'informations au sujet du crédit à la consommation sur [Wikifin.be](#) et sur le site web du [SPF Economie](#).

Source URL: <https://www.fsma.be/fr/credit-la-consommation-0>